

Avis aux termes de l'article 12 Renseignements supplémentaires requis

pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit : 2,4-DP-P 2EH ester (technique)

**A H Marks** 

Numéro d'homologation: 29658

 Numéro de la demande :
 2005-3586

 N° de l'ARLA :
 1889605

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2013**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) au plus tard le **30 septembre 2012**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE 8 COMPORTEMENT ET DEVENIR DES PRODUITS CHIMIQUES

DANS L'ENVIRONNEMENT

CODO: 8.2.2

Titre: Méthodologie analytique (substance initiale et produits de

transformation)

Précisions : Le demandeur est tenu de fournir une nouvelle méthode d'analyse

pour les sols en ce qui concerne les métabolites 2,4-DCP et 2,4-DCA. La validation de la méthode doit démontrer que celle-ci offrira des

résultats fiables dans divers types de sols.

